

## Le point sur les négociations : conclusion de projets de convention collective

Le Conseil exécutif national a voté en faveur de l'approbation des projets de convention collective conclus avec Postes Canada pour les deux unités de négociation. Il recommande que les membres votent « OUI » aux projets de convention collective.

Depuis les offres globales de Postes Canada du 3 octobre dernier, nous avons obtenu diverses améliorations, dont les suivantes :

- Salaires plus élevés, avec protection contre l'inflation;
- Bonification des avantages sociaux, sans modification du partage des primes;
- Maintien de l'article 53 sur la sécurité d'emploi dans la convention collective de l'unité urbaine;
- Améliorations apportées au programme d'assurance-invalidité de courte durée (PAICD). Pour les cas de maladie, Canada Vie ne figurera plus dans le processus des 28 premiers jours, pourvu que le gouvernement approuve les modifications apportées au régime de prestations supplémentaires de chômage (PSC) de Postes Canada.
- Aucune répartition de la charge de travail pour ni l'une ni l'autre des unités de négociation;
- Aucun acheminement dynamique;
- Limites encadrant les heures de début des itinéraires des factrices et facteurs travaillant dans les installations postales où la séparation du tri et de la livraison est en vigueur;
- Aucun changement au régime de retraite à prestations déterminées;
- Protection de 393 comptoirs de vente au détail de la Société visés par l'annexe « I »;
- Gain d'une année de stabilité, car les deux conventions collectives seront en vigueur jusqu'au 31 janvier 2029.

Les parties ont terminé la rédaction de toutes les dispositions, à l'exception des clauses visant certains changements au PAICD et aux congés pour raisons personnelles. Ces dernières seront finalisées d'ici le 16 janvier prochain, selon un cadre déjà convenu définissant les concepts et les principes clés à intégrer. Le vote de ratification se tiendra uniquement lorsque ces dispositions seront finalisées.

Un sommaire détaillé de toutes les modifications apportées aux conventions collectives sera publié dès que possible.

### Aux membres de décider

Ces deux dernières années, les travailleurs et travailleuses des postes ont mené une lutte acharnée. Néanmoins, nous avons tenu bon face aux attaques répétées du gouvernement fédéral, qui voulait nous priver du droit à la négociation collective, et face à un employeur qui voulait mettre la hache dans nos conventions collectives.

Au début de la nouvelle année, le Syndicat tiendra un vote de ratification durant lequel tous les membres de l'unité urbaine et de l'unité des FFRS seront appelés à se prononcer sur leur projet de convention collective respectif. Dans les jours à venir, nous vous fournirons de l'information sur le processus de ratification, et les lieux, les dates et les heures où vous pourrez voter.

Il n'y aura aucune activité de grève ou de lock-out pendant la durée du vote de ratification.

Solidarité,



Lana Smidt  
Chef négociatrice, Unité urbaine



François Senneville  
Chef négociateur, Unité des FFRS

